

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2019**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Descamps, de Munter, Echerbault, Folcher, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemillot, Millerand, Pezzot, Sébastianelli, Serre, Schmitt, Trapied, Zanchetta, Vintillas.

Excusés : C. Gonzalez ayant donné pouvoir à A. Guillemillot

Absents : Jean-Pierre BOYER – Jérémy SAEZ

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 -Création de 4 CDD pour accroissement saisonnier d'activités-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer quatre emplois non permanents d'agent polyvalent aux services techniques, pour un accroissement saisonnier d'activités à temps complet, du 1^{er} juin jusqu'à la fin du mois d'août.

2- Création d'un CDD de 6 mois pour un accroissement temporaire d'activités aux services administratifs et urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 20/12/2018 pour le temps de travail hebdomadaire : passage de 20 h à 35 h à compter du 01/03/2019 pour une durée de 10 mois.

3- Traitement des petits travaux urgents par le SDEHG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 5 000 € maximum de participation communale, afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG.

4 - Convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit des sols entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention confiant l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols au service instructeur de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

5- Convention entre ORANGE et la commune pour l'effacement réseau route des Fontaines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec ORANGE pour l'effacement réseau route des Fontaines.

6- Participation pour les frais de branchement à l'égout pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées aux secteurs ENGORP/FOSSAT/BARRANQUET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- de fixer à 968 € HT, soit 1 161 € TTC le montant de la participation. Ce montant comprend la déduction des subventions obtenues et la majoration de 10 % pour frais généraux.
- Cette participation sera recouvrée dès l'arrêté de mise en service de chaque tronçon soit :
 - en 1 fois
 - en 3 fois :
 - ① 387 € à la date de l'arrêté de mise en service
 - ② 387 € 6 mois après le 1^{er} versement
 - ③ 387 € 1 an après le 1^{er} versement

7 - Règlement service assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement du service assainissement, dans son article 12 « Paiement des frais d'établissement des branchements » et son article 15 « dégrèvement et exonération de la redevance d'assainissement ».

8 – Comptes administratif et de gestion 2018 Budget Assainissement

- a) le compte administratif :

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 3 abstentions adopte le Compte Administratif du Budget Assainissement pour l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	67 961.97	46 912.45
RECETTES	70 521.86	198 147.93
EXCEDENT	2 559.89	151 235.48

b) le compte de gestion du receveur :

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 3 abstentions adopte le Compte de Gestion du Receveur pour le budget assainissement 2018.

9 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR BUDGET PRIMITIF 2019 du budget Assainissement:

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 3 abstentions, décide de reporter :

- ❖ l'excédent d'exploitation de 2 559.89 € : sur la section d'investissement
- ❖ L'excédent d'investissement de 151 235.48 € sur la section d'investissement

10 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 3 abstentions adopte le Budget Primitif 2019 de l'assainissement.

- Exploitation – Dépenses et recettes équilibrées à : 152 230.59 €
- Investissement – Dépenses et recettes équilibrées à : 789 067.22€

11- Demande de subvention au titre de la programmation départementale - Assainissement des Eaux Usées

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'attribution de la subvention au titre de la programmation départementale 2018 pour un montant de travaux réactualisés de 331 620.63€ HT
- Demande l'inscription de la 2^{ème} tranche de travaux au titre de la programmation départementale 2019 pour un montant de travaux de 385 918.42€ HT

12- CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES à Engorp :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les quatre conventions de passage en terrain privé de canalisations de réseaux d'assainissement eaux usées avec les propriétaires du patus, les Consorts Gimenez, Mme Hartmann et M et Mme Guirado.

13- Achat de livres pour la soirée dédicace de Paul MERAULT

Le conseil, accepte à l'unanimité d'acheter 50 livres « le cercle des impunis », en vue de la soirée dédicace organisée vendredi 22 février pour le lapeyrouisien Paul MERAULT.

14- Commission municipale spécifique pour la révision du PLU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de constituer la commission municipale PLU composée de Mmes MM. GUILLEMINOT, VINTILLAS, PEZZOT, GONZALEZ, BRESSAND, ECHERBAULT, GRANZIERA, BLANC.